

CHAIRE

**C.-A. Poissant de recherche
sur la gouvernance
et l'aide au développement**

UQAM



La gouvernance : entre l'Etat et le marché, qui gouverne l'ordre social ?

Bonnie Campbell
Djifa Ahado

Décembre 2006

www.poissant.uqam.ca

LES CAHIERS DE LA CHAIRE C.-A. POISSANT
COLLECTION RECHERCHE
No 2006-01

■ Bonnie CAMPBELL

Professeure au département de science politique, Université du Québec à Montréal (UQÀM)
Titulaire de la Chaire C.-A. Poissant de recherche sur la gouvernance et l'aide au développement

■ Djifa AHADO

Coordonnatrice - Axe gouvernance
Chaire C.-A. Poissant de recherche sur la gouvernance et l'aide au développement. UQÀM

Les Cahiers de la Chaire C.-A. Poissant
Collection Recherche — no 2006-01

La gouvernance : entre l'Etat et le marché, qui gouverne l'ordre social ?
Bonnie Campbell
Djifa Ahado

ISSN : 1912-5658
Bibliothèque nationale du Québec

Chaire C.-A. Poissant de recherche sur la gouvernance et l'aide au développement

Département de science politique
Université du Québec à Montréal (UQAM)
Case postale 8888, succursale Centre-ville
Montréal, Québec, Canada
H3C 3P8

www.poissant.uqam.ca
poissant@uqam.ca

**La gouvernance : entre l'Etat et le marché,
qui gouverne l'ordre social ?**

**Les Cahiers de la Chaire C.-A. Poissant – Collection recherche
No 2006-01
Bonnie Campbell
Djifa Ahado**

Introduction

La notion de gouvernance est omniprésente notamment dans les discours sur le développement international. Mais « la gouvernance » recouvre une pluralité de sens et lorsqu'on regarde de près, cette polysémie peut être source de confusion.

Bien que le terme existe déjà dans la langue française au 13^e siècle comme équivalent de gouvernement, puis comme terme de droit (1478), pour s'employer au sens large de « charge de gouvernante » (1679),¹ l'utilisation de ce concept à l'heure actuelle puise ses sources ailleurs. Dans le contexte de la mondialisation et de l'harmonisation des stratégies des bailleurs de fonds, l'utilisation plus récente de cette notion a des origines assez différentes. Elle sera reprise des termes anglophones « *governability* » utilisé au milieu des années 70 et surtout plus récemment, à partir de la fin des années 80, « *governance* », pour désigner, tout en recouvrant des contenus divers, un ensemble de prescriptions en matière de gestion administrative et politique. La multiplicité de contenus attribués à ce concept, ainsi que l'évolution de ses contenus à l'intérieur des organismes qui les proposent, et enfin l'attribution du qualificatif « bonne », parfois associé à la notion de gouvernance, expliquent à la fois l'ambiguïté de ce terme et le flou profond qui existe autour de son utilisation.

Une des explications de cette confusion renvoie à l'existence présumée d'un consensus sur les procédures de bonne gestion proposées comme étant universellement valables et devant servir de modèle de référence (Campbell, 2001 :119-149). Or, dans le domaine plus circonscrit de la gestion des entreprises, la « gouvernance » corporative n'est pas un modèle mais plutôt un *modus operandi*, un équilibre entre les actionnaires, le conseil d'administration, les vérificateurs externes et les dirigeants de l'entreprise.

Une deuxième explication des origines de la confusion qui règne autour du concept est reliée à l'évolution des contenus de ce terme à l'intérieur des énoncés et des stratégies propres aux différents intervenants, qu'ils soient institutions financière multilatérales, bailleurs de fonds bilatéraux ou ONG. En effet, en 1992, la Banque mondiale suggérait par ce concept, la manière dont le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays². Le document établissait une distinction entre trois dimensions politiques de la « *governance* »:

- la forme d'un régime politique;
- les processus par lesquels l'autorité est exercée dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays;
- la capacité d'un gouvernement de concevoir, de formuler et de mettre en œuvre des politiques et la façon générale de mener les fonctions du gouvernement.

¹ Pour la définition complète, voir (1992) *Le Robert : Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, p. 906.

² « *As the manner in which power is exercised in the management of a country's economic and social resources for development* » World Bank (1992). *Governance and Development*, World Bank, Washington, D.C.. p. 1.

À l'époque, l'institution affirmait que la nature du régime politique d'un pays où elle intervenait se trouvait clairement exclue de son mandat (World Bank, 1994 : xiv). L'organisation formulait alors des propositions de mesures lui permettant d'affirmer son rôle de leadership dans le domaine des réformes institutionnelles. Cependant, les préoccupations de la Banque mondiale de l'époque étaient présentées comme étant d'ordre administratifs et différents dans leur formulation de celles d'autres agences bilatérales telles que USAID, ACDI, ODA, dont l'objectif à partir de « la gouvernance » semblait relever d'une préoccupation pour l'ordre du jour « démocratique – libéral », qui était invoqué dans le but de renouer avec une base politique domestique favorable à l'assistance au développement. La notion de gouvernance telle qu'employée par la Banque mondiale au début des années 1990 et notamment dans *Governance. The World Bank's Perspective* (1994) évoluera cependant comme en témoigne le *Rapport sur le Développement dans le Monde : L'État dans un monde en mutation* (Banque mondiale, 1997). La portée politique s'élargit encore en 1999 (par exemple avec la notion de « *effective governance* »)³, et sous-tend alors l'inclusion au concept de rapports institutionnels qui touchent les différents types de régimes, et tend même à la prescription de réformes institutionnelles préalables à l'obtention d'appuis bilatéraux ou multilatéraux. En d'autres mots, un glissement ostensible vers le terrain du politique, par ailleurs exclu des champs d'intervention reconnus dans les statuts de la Banque mondiale, se produisit durant cette période. Dans ce déplacement, le fonctionnement de l'État qui avait été présenté au début des années 1980 comme s'il s'agissait avant tout d'une question de gestion technique des ressources publiques se transpose vers la problématique de changements organisationnels de nature technique. Bien qu'elles trouvent leur justification dans les préoccupations initiales de bonne gestion du secteur public, notamment en ce qui concerne la responsabilité, le cadre juridique du développement, l'information et la transparence, des prescriptions de plus en plus explicitement politiques seront introduites au cours de cet élargissement de la portée du concept. Ces prescriptions sont toujours présentes dans le concept de gouvernance tel qu'utilisé par les institutions de Bretton Woods à l'heure actuelle.

Enfin, une troisième explication du flou relatif au concept de gouvernance tel utilisé à l'heure actuelle dans le domaine du développement international, réside dans le fait que sous un langage administratif formulé en termes d'efficacité et de bonne gestion, il s'agit d'une notion qui véhicule une conception particulière de l'État, de son rôle, de son évolution souhaitable, des rapports entre l'État et le marché, et de l'exercice du pouvoir – en un mot, d'une notion éminemment politique (Campbell, 2001a).

Comment s'opère cet élargissement des interventions des institutions multilatérales de financement? La reconnaissance des résultats plutôt mitigés des programmes d'ajustement structurel à la fin des années 1980 et au début des années 1990, auxquels s'ajoutent l'« ingérabilité » des conditionnalités dont le nombre ne cessera de se multiplier, provoquent une réflexion qui cherchera à mieux ancrer et légitimer les interventions de plus en plus multiformes et complexes des bailleurs. Mais à partir de cette époque (fin des années 1980), les débats portent de moins en moins sur la conception ou l'efficacité des programmes d'ajustement structurel. Le questionnement est réorienté et surtout balisé. La réflexion ne porte pas sur les stratégies des

³ *Effective governance* : « La gouvernance effective exige des coalitions stables et un pouvoir exécutif qui dispose de pouvoirs raisonnablement forts et clairs. » (Notre traduction) [*Effective governance requires stable coalitions and an executive with reasonably strong and clear powers*]; World Bank, *World Development Report (1999/2000). Entering the 21st Century*, Chapter 5: Decentralization : Rethinking Government, p. 121.

bailleurs – le cœur économique des programmes – mais sur l'identification d'éléments permettant d'expliquer pour quelles raisons les réformes ne fonctionnent pas. Le doigt est pointé vers des facteurs et dysfonctionnements internes aux pays (peu d'empressement, peu de transparence, corruption, etc.), bref, une « mauvaise » gouvernance, permettant ainsi aux institutions multilatérales de conditionner leurs apports à l'introduction préalable de réformes institutionnelles précises. Ainsi, sous couvert d'un langage plutôt techniciste, qui renvoie au processus de « *good decision making* », il s'est produit un glissement qui incorpore également des recommandations de choix des politiques : « *good policies* »⁴. Le résultat en est que la notion de la gouvernance est omniprésente dans les discours sur le développement international et que nombre de gouvernements des pays du Sud ont eu l'occasion de mettre en application des modèles de gouvernance basés sur des procédures techniques et des critères d'efficacité visant la réforme des institutions (Kaufmann *et al.*, 2005 ; Wood, 2005).

Un champ d'analyse traversé par différents courants

L'absence de consensus sur la notion de gouvernance rend utile une réflexion sur les a priori des analystes qui s'intéressent à la définition de ce concept charnière, lui-même liant deux structures dominantes : l'Etat et le marché. Derrière les débats s'est établie une lutte entre trois principaux courants : *l'analyse orthodoxe*, *les courants néo-institutionnels* et *l'analyse de la régulation démocratique de l'ordre social*. Au sein de ces courants se retrouve une question commune : comment gouverne-t-on l'ordre social ?

1. Le point de départ de *l'analyse orthodoxe* et des *courants néo-institutionnels* se situe sur un plan normatif, en ce qui concerne les caractéristiques du fonctionnement des institutions.
2. Les courants néo-institutionnels, dont la perspective se veut plus vaste, tentent d'appréhender les relations entre les institutions et le niveau du compromis politique entre les élites comme fondement d'une éthique et de la politique. Le rôle que joue la réalité sociale dans la détermination des modes de gouvernance varie d'une analyse à l'autre.
3. Par opposition à ces deux premiers courants d'analyse dans lesquels cette impulsion serait amorcée du haut vers la base (« *top-down* »), *l'analyse de la régulation démocratique de l'ordre social* propose plutôt une impulsion de la base vers le haut (« *bottom-up* ») (Saldomando, 2003).

Ainsi, bien que dans les trois courants d'analyse, l'ordre social soit fondé sur la façon d'articuler le rapport entre l'Etat et le marché, il existe une différence fondamentale entre les trois : alors que dans les deux premiers courants l'accent est mis sur le fonctionnement institutionnel articulant les deux structures dominantes, la *régulation démocratique de l'ordre social* se concentre plutôt sur l'impact de ces structures dans des secteurs clés, en laissant ouverts à l'analyse les arrangements dominants,

⁴ À titre d'illustration : « L'aide devrait être ciblée vers les pays ayant des niveaux élevés de pauvreté. Mais ceci ne devrait être qu'une partie des critères pour allouer l'aide. Aussi essentiel est d'avoir en place les bonnes politiques et le cadre institutionnel permettant le succès de la lutte contre la pauvreté. (Notre traduction) ; World Bank, *World Development Report (2000/2001). Attacking Poverty*, Washington D.C., World Bank by Oxford University Press, 2001, p. 40-41.

les politiques et les institutions qui les appliquent. Autre conséquence pratique de ces différentes perspectives d'analyse sur la gouvernance : tandis que les orthodoxes et les néo-institutionnalistes s'attardent aux enquêtes et groupes focaux en vue de l'établissement des tendances sur le comportement des institutions, les adeptes de la régulation démocratique de l'ordre social élaborent leurs analyses à partir de données primaires sur la situation sociale, afin de déterminer le type d'intervention posé, l'articulation des politiques, les répercussions sur les comportements institutionnels et les arrangements sociaux qui s'en dégagent, s'il y a lieu. Vu ces divergences dans les perspectives d'analyse, les instruments de gouvernance proposés par chaque courant diffèrent dans leur nature et leur contenu et influent sur le type de cadre normatif appliqué au domaine social (Saldomando, 2005).

La gouvernance et le risque de « l'informalisation » du politique

L'évolution du concept de gouvernance et les transformations apportées au cours des dernières décennies par les institutions multilatérales de financement dans leurs politiques de réformes, ont ainsi porté à réflexion de nombreux chercheurs sur les conséquences de cette métamorphose en ce qui concerne le rôle de l'État. Selon certaines perspectives qui s'interrogent sur le bien fondé de la neutralité et donc de l'universalité de cette définition, la formulation de la Banque mondiale véhiculerait en fait, une conception particulière du pouvoir, de la participation, du rôle et des fonctions de l'État, de ses rapports au marché, de son évolution et enfin, de la démocratie (Campbell, 1997). Essentiellement, le discours sur la gouvernance se décline en termes techniques de réformes et de critères de gestion publique visant l'État, ce qui implique le risque de dépouiller cette instance politique de certains espaces de décision et de débats confinés au rang de « critères d'efficacité » et de « bonne gestion ». Parallèlement l'introduction de nouveaux cadres normatifs dans le domaine social comme contrepartie des réformes économiques, implique l'introduction de nouvelles normes dont les implications sociopolitiques n'ont peut être pas reçu toute l'attention qu'elles méritent. À cet égard, en scrutant le glissement de la notion d'égalité sociale vers celle de l'équité sociale, Aoul (2000) démontre par exemple que « l'utilisation du concept d'équité sociale par les bailleurs de fonds ainsi que l'emploi des différents concepts développés par la théorie moderne de la justice distributive leur permet de se déculpabiliser de l'échec des PAS en matière de réduction des inégalités. » (Aoul, 2000 : 98).

De façon plus générale, les stratégies de financement des bailleurs multilatéraux et bilatéraux qui lient l'accès aux fonds pour les stratégies de lutte contre la pauvreté à la mise en place de réformes institutionnelles, reposent sur une approche qui aborde les enjeux de développement essentiellement sous l'angle de la bonne gestion administrative. Bien que cette dimension soit essentielle, une telle approche plus « techniciste », et qui a comme conséquence de « dépolitiser » certains enjeux sociaux, introduit néanmoins de nouvelles normes, notamment redistributives. Dans le contexte de libéralisation et de privatisation des services publics, ces nouvelles normes risquent de redéfinir dans un sens restrictif les notions d'équité et de justice sociale et risquent de remettre en cause ce qui était auparavant considéré comme des droits sociaux et économiques.

Pour ce qui est des implications politiques de ce qui précède, la volonté de traiter des processus politiques en termes de gestion technique apparaît comme une tentative de « dépolitisation » qui

revient à nier la légitimité de tout un ensemble d'objectifs politiques, notamment ceux qui touchent des enjeux de redistribution sociale. Depuis la fin des années 90, l'accès à des fonds de réduction de la pauvreté nécessite des réformes non seulement économiques et mais aussi institutionnelles très précises, telles la privatisation du secteur des services publics, de la santé, de l'industrie pharmaceutique, etc., affectant ainsi profondément le tissu social. La conceptualisation du champ du politique avant tout comme lieu de gestion des ressources, comme le suggère explicitement la notion de « gouvernance décentralisée » tel qu'utilisée par la Banque mondiale, et non pas comme lieu d'accès au pouvoir et aux processus de décision collective en vue d'élaborer un projet de société pourrait bien avoir comme impact le rétrécissement du champ du politique et même, selon l'expression de J. Barker, « l'informalisation » du politique. Ultimement, le projet de gouvernance, tel que formulé par les institutions multilatérales de financement pourrait bien impliquer un processus de redéfinition des droits et responsabilités des citoyens dans leurs rapports entre eux, comme dans leurs rapports à l'État, et, en ce sens, une modification de la notion même de la citoyenneté démocratique (Campbell, 2000).

À l'intérieur de la notion de gouvernance domine l'idée d'un instrument pilote de gestion technique de l'ordre social qui interfère dans les espaces politiques et les relations État-société. L'émergence de cadres normatifs reliés au phénomène de dépolitisation se réfléchit dans le domaine social et conditionne la recevabilité des demandes exprimées par la société envers son gouvernement. Pour repenser la gouvernance, il faut donc se pencher sur la façon dont est construite la légitimité, ce qui renvoie à des processus politiques : comment l'État entretient-il un dialogue avec la société? Comment l'État et les institutions s'enracinent-ils dans la société?⁵ En d'autres termes, il faut chercher une solution au problème de légitimité ou d'ancrage des réformes, et c'est dans ce contexte qu'on assiste à un élargissement du mandat des institutions financières multilatérales, qui ont étendu leur domaine d'intervention de celui des réformes macro économiques à celui des réformes institutionnelles.

Ainsi, loin d'être simplement une notion permettant de contribuer à la bonne gestion, les réformes véhiculées au nom de la recherche d'une bonne gouvernance se présentent parfois également comme des outils dans le refaçonnement des processus et des espaces politiques. Le rôle politique intrinsèque au concept de gouvernance apparaît alors comme un outil central dans la conception de la relation entre la société et l'État. Mais la gouvernance ne recouvre pas une logique unique qui peut être transposée et imposée mais plutôt une articulation entre l'État et la société spécifique à chaque société historique et qui doit être légitimée ou d'une autre façon pensée et construite de l'intérieur en fonction des espaces et processus politiques créés.

Une telle approche fait ressortir l'existence d'espaces politiques qui risquent d'être ignorés au nom de la gouvernance si celle-ci est réduite à des procédures techniques qui visent à réformer les institutions selon une conception prédéterminée de la bonne gestion des enjeux sociaux, économiques et politiques. De plus, une telle perspective permet la mise en lumière des réformes, des négociations qui les accompagnent et de leurs impacts qui risquent d'être occultés par une approche plus technique et procédurale. Par opposition à celle-ci, une emphase sur les « modes

⁵ Pour ces questions, voir Saldomando, A (2002) *Gobernabilidad : Entre la democracia y el mercado*. Nicaragua juin 2002. 218 pages. Et Saldomando, A. et al. (2005). *Nicaragua : La gobernabilidad al servicio de las reformas*. Centro de Investigaciones de la Comunicacion- CINCO, Nicaragua, septembre 2005. 164 pages.

La gouvernance : entre l'Etat et le marché, qui gouverne l'ordre social ?

Bonnie Campbell et Djifa Ahado

spécifiques de gouvernance » cherche à ouvrir et à construire des espaces politiques permettant l'émergence de projets de société spécifiques. Ainsi, si l'objet est de voir modestement comment la recherche peut contribuer à montrer la possibilité d'autres modes de régulation plus démocratiques, la question devient ainsi comment construire cette gouvernance démocratique et quels sont les arrangements institutionnels les plus aptes à défendre ce type de gouvernance ?

La Chaire C.A. Poissant de recherche sur la gouvernance et l'aide au développement se propose de revisiter ce champ de réflexion dans le but d'explorer certains éléments de réponse à cette question.

Références

Banque mondiale (1997), *L'État dans un monde en mutation. Rapport sur le développement dans le monde*, Banque mondiale, Washington.

Barker, J. (dir.) (1999), *Street-Level Democracy. Political Setting at the Margins of Global Power*, Between the Lines Press, Toronto et Kumarian Press, West Hartford.

Bartelson, J. (2006), « Making Sense of Global Civil Society », *European Journal of International Relations*, vol. XII, no 3, septembre, pp. 371-395.

Biersteker, T. J. (1990), « Reducing the Role of the State in the Economy : A Conceptual Exploration of IMF and World Bank Prescriptions », *International Studies Quarterly*, vol XXXIII, 1990, pp. 477-492.

Brinkerhoff, D.W. et J.M. Brinkerhoff (2002), « Governance Reforms and Failed States: Challenges and Implications », *International Review of Administrative Sciences*, vol. LXVIII, no 4, pp. 511-531.

Campbell, B. (1997), « Quelques enjeux conceptuels, idéologiques et politiques autour de la notion de gouvernance », dans *Bonne Gouvernance et Développement : Actes du Symposium International*, Institut africain pour la Démocratie, Dakar, pp. 65-94.

Campbell, B. (1999), « La Banque mondiale prône un État efficace : pour quoi faire ? », *Revue québécoise de droit international*, vol. X, 1997, publiée en 1999, pp. 189-199.

Campbell, B. (2001a), « La bonne gouvernance, une notion éminemment politique », dans *Les non-dits de la bonne gouvernance*, Haut conseil de la coopération internationale, Karthala, Paris, pp. 119-149.

Campbell, B. (2001b), « Gouvernance, réformes institutionnelles et redéfinition du rôle de l'État : quelques enjeux conceptuels et politiques soulevés par le projet de gouvernance décentralisée de la Banque mondiale », dans *Gouvernance, reconceptualisation du rôle de l'État et émergence de nouveaux cadres normatifs dans les domaines social, politique et environnemental*, Campbell, B. (dir.) et al, Cahier de l'Équipe CEDIM/FCAR Mondialisation, Gouvernance et État de droit, Montréal, pp. 1-42.

Campbell, B. (2001c), « “The rules of the game” ou la production de nouveaux cadres normatifs », dans *Inégalités et politiques publiques en Afrique. Pluralité des normes et jeux d'acteurs*, Winter, G. (dir.), Karthala – IRD, Paris, pp. 301- 323.

Campbell, B. (dir.) (2005), *Qu'allons-nous faire des pauvres ? Réformes institutionnelles et espaces politiques ou les pièges de la gouvernance pour les pauvres*, L'Harmattan, Paris.

Campbell, B. et al (2004). « Bonne gouvernance, réformes institutionnelles et lutte contre la pauvreté en Afrique », dans *Les métamorphoses du politique au Nord et au Sud*, Mappa S. (dir.), Karthala, Paris.

Cardinal, L. et C. Andrew (2001), *La démocratie à l'épreuve de la gouvernance*, Presses de l'Université d'Ottawa, Ottawa, 2001.

Crawford, G. (1999), *Promoting Democratic Governance in the South*, communication présentée à la 9^e Conférence générale, European Association of Development Research and Training Institutes, Paris, 22-25 septembre.

Immergut, E.M. (1998), « The Theoretical Core of the New Institutionalism », *Politics and society*, vol. XXVI, no 1, mars, pp. 5-34.

Jamil, J. (2004). « Governance in a Globalizing World », *International Journal of Public Administration*, vol. XXVII, no 13-14, pp. 1003–1029.

Kaufmann, D., A. Kraay et M. Mastruzzi (2005), *Problèmes gouvernementaux IV : Indicateurs de gouvernance de 1996-2004*, Banque mondiale [en ligne] <http://www.worldbank.org/wbi/governance>.

Lecours, A. (2002), « L'approche néo-institutionnaliste en science politique : unité ou diversité ? », *Politique et Sociétés*, vol. XXI, no 3, pp. 3-19.

Levesque, B. (2003), « Fonction de base et nouveau rôle des pouvoirs publics : vers un nouveau paradigme de l'État », *Annals of Public and Cooperative Economics*, vol LXXIV, no 4, pp. 489-513.

Moore, M. (1993), « Declining to Learn from the East ? The World Bank on 'Governance and Development' », *I.D.S. Bulletin*, vol. XXIV, no 1, pp. 39-49.

Nanda, V.P. (2006), « The "Good Governance" Concept Revisited », *The Annals of The American Academy of Political and Social Science*, vol. DCIII, no 1, janvier, pp. 269-283.

Peter Evans *et al.* (1985), *Bringing the State Back In*, Cambridge University Press, Cambridge.

Saldomando, A. (2002), *Gobernabilidad : Entre la democracia y el mercado*, Nicaragua.

Saldomando, A. (2003), *Mesurer la gouvernance : Instrument de travail ou chimère ?*, Institut de Gouvernance de Catalogne.

Saldomando, A. (2005), « L'impossible gouvernance pro-pauvres au Nicaragua », dans *Qu'allons-nous faire des pauvres ? Réformes institutionnelles et espaces politiques ou les pièges de la gouvernance pour les pauvres*, Campbell, B. (dir), L'Harmattan, Paris, pp. 45-112.

Saldomando, A. (2005), « Observatoire de la gouvernance. L'expérience du Nicaragua », texte de présentation.

Saldomando, A. *et al.* (2005), *Nicaragua : La gobernabilidad al servicio de las reformas. Primer informe independiente*. Centro de Investigaciones de la Comunicacion-CINCO, Nicaragua, septembre 2005.

La gouvernance : entre l'Etat et le marché, qui gouverne l'ordre social ?

Bonnie Campbell et Djifa Ahado

Steinmo, S. *et al.* (1992), *Structuring Politics : Historical Institutionalism in Comparative Analysis*, Cambridge University Press, Cambridge.

Stone, D. et C. Wright (2007), *The World Bank and Governance. A Decade of Reform and Reaction*, Warwick Studies on Globalisation, Routledge. À paraître.

Théret, B. (2000), « Institutions et institutionnalismes : vers une convergence des conceptions de l'institution ? », dans *Innovations institutionnelles et territoires*, Tallard, M, B. Théret et D. Uri (dir.), L'Harmattan, Paris, pp.25-58.

World Bank (1992), *Governance and Development*, World Bank, Washington, D.C.

World Bank (1994), *Governance. The World Bank's Experience*, World Bank, Washington, D.C.

World Bank (2000), *World Development Report, 1999/2000, Entering the 21st Century*, World Bank, Washington, D.C.